



## Appel à Manifestation d'Intérêt Concurrent pour l'occupation d'un emplacement situé sur le Domaine Public de la RATP

pour l'exercice d'une activité d':  
« Animation associative au  
service du public »

Station MAIRIE DE  
MONTROUGE

La société RATP TRAVEL RETAIL, agissant au nom et pour le compte de la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP), envisage d'attribuer une convention temporaire du Domaine Public non constitutive de droits réels pour l'occupation d'un emplacement défini ci-dessous situé à la station MAIRIE DE MONTROUGE en vue de l'exercice d'une activité de « **Animation associative au service du public** ».

**TYPE DE PROCEDURE** : procédure prévue par les dispositions des articles L. 2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP).

*Article L.2122-1-4 du CGPPP : « Lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L.2122-1 du CGPPP intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».*

**Le présent avis vise à recueillir tout autre manifestation d'intérêt.**

**En l'absence de toute autre proposition concurrente à l'issue du délai imparti ci-dessous, un titre habilitant le pétitionnaire à occuper l'emplacement pourra lui être délivré.**

### **DESCRIPTION DE L'EMPLACEMENT, OBJET DE L'OCCUPATION :**

Emplacement fermé à usage commercial d'une superficie de 26 m<sup>2</sup> environ situé à la Station MAIRIE DE MONTROUGE. Cet emplacement est actuellement inexploité.

**TYPE D'ACTIVITE AUTORISEE SUR L'EMPLACEMENT** : « Animation associative au service du public » à l'exclusion de toute autre.

**DUREE** : TROIS (3) ans ferme à compter de la mise à disposition de l'emplacement.

A titre indicatif, la date prévisionnelle de mise à disposition de l'emplacement est prévue le 2 novembre 2026.

## **MODALITES DE LA PROCEDURE**

Toute manifestation d'intérêt doit se faire via le site internet [www.ratptravelretail.com](http://www.ratptravelretail.com) en cliquant sur le bouton « Je suis intéressé(e) » puis en se connectant à l'espace candidat ou en créant un nouveau compte candidat.



**Cette manifestation d'intérêt devra impérativement être reçue le 30 avril 2026 à 17h00 au plus tard, délai de rigueur. C'est la date et l'heure de réception de l'email par la société RATP TRAVEL RETAIL qui seront pris en compte.**

Il appartient à chaque candidat de s'assurer que sa manifestation d'intérêt faite auprès de la société RATP TRAVEL RETAIL a bien été reçue par cette dernière. La société RATP TRAVEL RETAIL ne saurait être tenue pour responsable d'une erreur du candidat ou d'un éventuel dysfonctionnement de l'espace candidat.

**Toute manifestation effectuée après cette date et horaire et/ou transmise sur un autre support que celui déterminé ci-dessus ne sera pas prise en compte.**

Un candidat dont le non-respect des engagements contractuels envers la société RATP TRAVEL RETAIL et/ou la RATP aurait été constaté lors de précédentes relations contractuelles, notamment en cas de défaut de paiement de ce candidat, pourra voir sa manifestation d'intérêt rejetée.

Par ailleurs, un candidat qui aurait, en demande ou en défense, de façon directe ou indirecte, été opposé à la RATP et/ou à la société RATP TRAVEL RETAIL, devant toute juridiction ou autorité administrative, pourra également voir sa manifestation d'intérêt rejetée.

De même, la société RATP TRAVEL RETAIL se réserve le droit de rejeter la manifestation d'intérêt d'un candidat si ce candidat présente des liens juridiques ou capitalistiques avec une société qui aurait, en demande ou en défense, de façon directe ou indirecte, été opposé à la société RATP TRAVEL RETAIL et/ou la RATP, devant toute juridiction ou autorité administrative.

Dans l'hypothèse où le présent appel à manifestation d'intérêt recevrait au moins une réponse, la société RATP TRAVEL RETAIL aura la faculté d'organiser une procédure de mise en concurrence entre les différents candidats ayant manifesté leur intérêt.

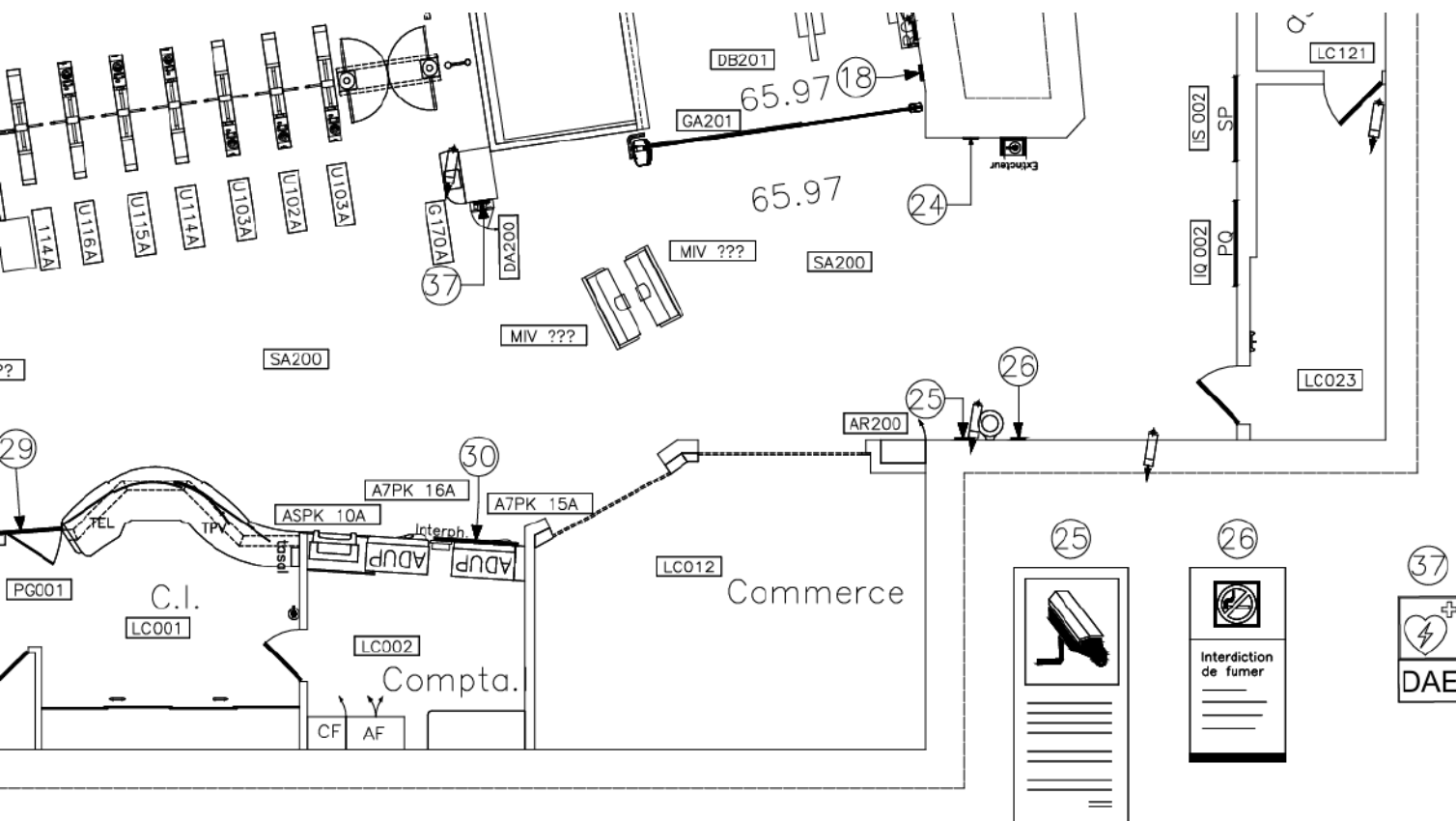
**DATE DE PUBLICATION DU PRESENT AVIS SUR NOTRE SITE INTERNET : 13 avril 2026**

### Annexes :

- 1-Plan de l'emplacement
- 2-Caractéristiques techniques de l'emplacement

## **ANNEXE N° 1**

Plan de l'Emplacement



## **ANNEXE N° 2**

**Caractéristiques techniques de l'Emplacement**

## CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

### DE L'EMPLACEMENT

**Station : MAIRIE DE MONTROUGE**

Caractéristiques générales		Observations
LOCAL : 0004		
Emplacement	LC012	Commerce
COMMERCE A LA CHARTE RATP (design)	NON	Réserves
Superficie (m²)	26,00	Salle d'échange
Alimentation Elec	Oui	Puissance : / PDL : 21357308120062
Source de l'électricité	ENEDIS	
Arrivée d'eau	Oui	
Compteur d'eau	Oui	
REFERENCE COMPTEUR EAU	124558KW1H	
Evacuation d'eau	Oui	
Boucle d'Eau Chaude	Non	
Boucle d'Eau Glacée	Non	
Ventilation Extraction	Non	
Extraction Buée grasse	Non	
Téléphone	AUCUNE	
NUMERO TELEPHONE		
PRESENCE DE RIDEAUX MÉTALLIQUES	Oui	
NOMBRE RIDEAU METALLIQUES	3	
Porte(s) automatiques(s)	Non	
Divers		
GARE		
RESERVE DEPORTEE	Non	
RESERVE ATTENANTE	Non	
RESERVE DEPORTEE : REFERENCE LC		
RESERVE : SURFACE		
MONTE CHARGE	NON	
MONTE CHARGE : LOCALISATION		
LOCAL POUBELLES	OUI	
LOCAL POUBELLES : LOCALISATION	LC013	
LOCAL POUBELLES : PRESENCE BAC BIO-DÉCHETS	NON	
LOCAL POUBELLES PRESSE CARTON	NON	
SANITAIRES DÉPORTÉS	OUI	
SANITAIRES DÉPORTÉS : LOCALISATION	LC10	
SANITAIRES DÉPORTÉS : REF CLE	1101	
LOCAUX SOCIAUX	NON	
LOCAUX SOCIAUX : LOCALISATION		
LOCAUX SOCIAUX : REF CLE		
Type de gare	2ème souterraine	
Enfouissement	-8,23	
Divers		
SECURITE		
Détection Incendie	OUI	
Désenfumage spécifique local (si >100m²)	NON	
RIA	NON	
Extinction automatique	OUI	
Clapets Coupe-feu	NON	
Divers		
PORTE D'ACCES	NON	

Le candidat retenu prend les lieux dans l'état ou ils se trouvent le jour de la réalisation de l'état des lieux d'entrée.